



CONTRAT D'ENGAGEMENT - AMAP Pommes, Saison 2017/2018

Le verger de Goutte d'Or se trouve à Saint-Léon près d'Agen soit 110km de Pessac. Il s'étend sur 40 hectares dont 10 sont dédiés aux pommes. Harm Van der Horst, sa Femme Krysja et leur salariées (1,5 temps plein) produisent une douzaine de variétés de pommes en agriculture biologique, qui varient selon le moment de la saison : RubINETTE, Pinova, Sainte-Germaine, Canada, Pattes de loup, Pitchoune, Golden, Dalinette, Goldrush ...

Ils nous proposent un mélange de 2 à 4 variétés à chaque livraison en cagettes de 6 kg à 15€ soit 2,50€ le kg. Les pommes sont triées pour garantir des fruits de qualité avec une bonne capacité de conservation, de l'ordre de 4 à 6 semaines. Ils proposent également des purées de pommes en pot de 650gr à 2,50€ l'unité.

Les livraisons auront lieu toutes les 4 semaines.

Par la signature du présent contrat, l'association Terre d'ADELES, ses adhérents, Harm et Krysja Van der Horst, producteurs du Verger Goutte d'Or, s'engagent à respecter le lien producteur-consommateurs conformément à l'esprit de la Charte des AMAP.

Le consommateur s'engage à :

- 1) commander au minimum 4 plateaux de 6kg de pommes réparties sur les différentes dates de livraison.
- 2) rendre au producteur les emballages bois de la précédente commande.
- 3) signer à la commande les chèques correspondants.
- 4) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne la/les cagette/s de pommes commandées au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. **Sans arrangement organisé, une commande oubliée est une commande perdue.**
- 5) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'ADELES.
- 6) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des contrats selon la demande.

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consommateurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles.
Coordinateurs AMAP POMMES: **Catherine Iturbide**, courriel : catherine.iturbide@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Harm et Krysja Van der Horst après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions du Verger Goutte d'Or et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer chaque mois les pommes /purées de pommes commandées.
- 2) Prévenir Terre d'ADELES au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consommateurs et le producteur.
- 3) Informer les consommateurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio, accueillir le consommateur au Verger de Goutte d'Or.
- 4) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Dates de livraisons

6 Octobre 2017	19 Janvier 2018
27 Octobre 2017	16 Février 2018
24 Novembre 2017	16 Mars 2018
22 Décembre 2017	13 Avril 2018
	11 Mai 2018

1 chèque par livraison

à l'ordre de
Verger de Goutte d'Or

Terre d'ADELES, ses consommateurs, Harm et Krysja Van der Horst s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consommateurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consommateurs et le Verger de Goutte d'Or s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le

Pour le Verger Goutte d'Or :
Harm et Krysja Van der Horst

Pour Terre d'ADELES :
Catherine Iturbide

Le consommateur :
NOM Prénom